

Conseil communautaire  
Jeudi 27 janvier 2022

**Dossier de conseil**

Salle des fêtes de Villedieu les Poêles- Rouffigny

**ORDRE DU JOUR**

**Vie institutionnelle**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2021
3. Proposition d'évolution du schéma de gouvernance

**Direction du développement territorial et de l'attractivité**

4. Implantation d'une Antenne de communication électronique « free mobile » sur la zone d'activités de La Colombe
5. Convention Labels Manche

**Direction des ressources, de la performance publique et de l'appui aux communes**

5. Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine
6. Autorisation d'engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
7. Rapport d'orientation budgétaire

**Direction du développement durable et du cadre de vie**

8. Tarif bacs roulants
9. Avis sur le projet de station d'épuration sur la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny

**Direction de la cohésion et des services aux habitants**

**Questions diverses**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 janvier 2022

Date de convocation : 21 janvier 2022  
Nombre de conseillers : En exercice : 46 Présents : 41 Votants : 42

Certifié exécutoire compte tenu de :

- L'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 01.02.2022 au 01.03.2022
- La notification faite le 01.02.2022

L'an deux mille vingt-deux le 27 janvier, à vingt heures trente, le conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la salle des fêtes de Villedieu-les-Poêles, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

### **Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Jean-Patrick AUDOUX, Régis BARBIER, Catherine BAZIN, Anne-Sophie BELLENGER, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Serge BOSSARD, Véronique BOURDIN, Françoise CAHU, Isabelle CHAMPERTAULD, Léon DOLLEY, Mélinda DUPONT, Alain EUDELIN, Ghislaine FOUCHER, Liliane GARNIER, Mireille GENDRIN, Nadine GESNOUIN, Nicolas GUILLAUME, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Marie-Odile LAURANSON, Jean LE BEHOT, Yves LECOURT, Julien LEFEVRE, Philippe LEMAÎTRE, Bernard LEMASLE, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Serge LENEVEU, Michel LHULLIER, Jean-Marie LIGNEUL, Pierre MANSON, Sylvie MARIE, Marie-Andrée MORIN, Marina MULLER, Samuel PACEY, Stéphane PRIMOIS, Pascal RENOUF, Daniel TOURGIS, Charly VARIN, Daniel VESVAL.

### **Etaient absents excusés :**

Mesdames et messieurs Valérie BIDET, Gilles GUERARD, Damien LEBOUVIER, Patrick ORANGE, Thierry POIRIER,

### **Etait absent représenté :**

### **Procurations :**

- Monsieur Thierry POIRIER donne procuration à monsieur Philippe LEMAÎTRE

Secrétaire de séance : Madame Marina MULLER

## VIE INSTITUTIONNELLE

<b>CC-27-01-2022</b>	<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>	
----------------------	--	--

Mme Marina MULLER, désignée conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

<b>CC-27-01-2022</b>	<b>Approbation du compte rendu du 09 décembre 2021</b>	
----------------------	--	--

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il y a des remarques à formuler sur le fond du compte-rendu de la réunion du 09 décembre 2021.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

<b>CC-27-01-2022</b>	<b>Proposition d'évolution du schéma de gouvernance</b>	<b>Délibération n°2022-001</b>
----------------------	---	--------------------------------

**Rapporteur :** Charly VARIN

Pour faire suite aux retours de l'enquête menée auprès des élus à l'été 2021 ; et pour répondre à la nécessité de retravailler sur les formats actuels des commissions, jugés parfois trop denses ou trop longs, il est proposé d'engager une refonte de la gouvernance.

Monsieur le Président soumet deux scénarii à la discussion.

**Proposition A :**

3 soirs, chaque soirée de commission organisée en 2 séquences, dont les horaires restent à définir : 18h30 et 20h30, 19h00 et 21h00, 19h00 et 20h30.

Les sujets RH (Catherine BAZIN) et finances (Philippe LEMAÎTRE) seraient arbitrés en bureau et présentés pour information en conférence des maires et des conseillers municipaux

	Commission ATTRACTIVITE		Commission CADRE DE VIE		Commission SERVICES AUX HABITANTS	
18h30 Ou 19h00	Métiers d'arts, Tourisme, Culture	<i>Charly VARIN</i>	Bâtiments et travaux	<i>Daniel BIDE</i> T	Santé Solidarité, France Services	<i>Martine LEMOINE</i>
	Communication et Labels	<i>Véronique BOURDIN</i>	Déchets, Eau	<i>Nicolas GUILLAUME</i>		
20h30	Développement économique, Formation, Numérique...	<i>Marina MULLER</i>	PCAET, Entretien des Chemins Assainissement	<i>Samuel PACEY</i>	Education, Jeunesse, PESEL, Anim. Sportives, Centre Aquatique	<i>Frédéric LEMONNIER</i>
	Mobilités, Relance	<i>Freddy LAUBEL</i>	Urbanisme, Habitat, Agriculture	<i>Léon DOLLEY</i>		

**Proposition B :**

Organisation des 6 séquences identifiées dans la proposition A sur 6 soirées, l'horaire de commencement de ces commissions restent également à définir : 18h30, 19h00, 20h00 ou 20h30.

Les sujets RH (Catherine BAZIN) et finances (Philippe LEMAÎTRE) seraient arbitrés en bureau et présentés pour information en conférence des maires et des conseillers municipaux

	Commission ATTRACTIVITE		Commission CADRE DE VIE		Commission SOLIDARITES	
20h	Métiers d'arts, Tourisme, Culture	<i>Charly VARIN</i>	Bâtiments et travaux	<i>Daniel BIDE</i> T	Santé Solidarité, France Services	<i>Martine LEMOINE</i>
	Communication et Labels	<i>Véronique BOURDIN</i>	Déchets, Eau	<i>Nicolas GUILLAUME</i>		

	<b>Commission DEV. TERRITORIAL</b>		<b>Commission DEVELOPPEMENT DURABLE</b>		<b>Commission SERVICES AUX HABITANTS</b>	
20h	Développement économique, Formation, Numérique... Mobilités, Relance	<i>Marina MULLER</i>  <i>Freddy LAUBEL</i>	PCAET, Entretien des Chemins Assainissement  Urbanisme, Habitat, Agriculture	<i>Samuel PACEY</i>  <i>Léon DOLLEY</i>	Education, Jeunesse, PESL, Anim. Sportives, Centre Aquatique	<i>Frédéric LEMONNIER</i>

**Proposition C :**

Organisation des 6 séquences sur 6 soirées, l'horaire de commencement de ces commissions restent également à définir : 18h30, 19h00, 20h00 ou 20h30.

Les sujets RH (Catherine BAZIN) et finances (Philippe LEMAÎTRE) seraient ici insérés au sein d'une commission solidarités et ressources.

	<b>Commission ATTRACTIVITE</b>		<b>Commission CADRE DE VIE</b>		<b>Commission SOLIDARITES ET RESSOURCES</b>	
20h	Métiers d'arts, Tourisme, Culture  Communication et Labels	<i>Charly VARIN</i>  <i>Véronique BOURDIN</i>	Bâtiments et travaux  Déchets, Eau	<i>Daniel BIDET</i>  <i>Nicolas GUILLAUME</i>	Santé Solidarité, France Services  RH Finances	<i>Martine LEMOINE</i>  <i>Catherine BAZIN</i> <i>Philippe LEMAÎTRE</i>
	<b>Commission DEV. TERRITORIAL</b>		<b>Commission DEVELOPPEMENT DURABLE</b>		<b>Commission SERVICES AUX HABITANTS</b>	
20h	Développement économique, Formation, Numérique... Mobilités, Relance	<i>Marina MULLER</i>  <i>Freddy LAUBEL</i>	PCAET, Entretien des Chemins Assainissement  Urbanisme, Habitat, Agriculture	<i>Samuel PACEY</i>  <i>Léon DOLLEY</i>	Education, Jeunesse, PESL, Anim. Sportives, Centre Aquatique	<i>Frédéric LEMONNIER</i>

Enfin, les modalités sur la composition des commissions sont également à arbitrer ensemble.

Nombre de participants	Conseillers communautaires	Conseillers Municipaux
Pas nombre maximal de participants ?	Accès aux commissions sans contrainte / libre choix ?	Accès à toutes les commissions sans contrainte / libre choix ?
Fixer un nombre maximal par commissions ?	Imposer un seuil minimum de conseillers communautaires pour la représentativité vis-à-vis des plénières ?	Recueillir les souhaits de participations des conseillers municipaux sur les commissions qui les intéressent ?

**Le conseil communautaire, après en avoir débattu, Décide**

- Avec 35 voix pour, 6 voix contre et une abstention, de retenir la proposition A, en ajoutant les finances et RH avec les solidarités

	Commission ATTRACTIVITE		Commission CADRE DE VIE		Commission SERVICES AUX HABITANTS	
19h00	Métiers d'arts, Tourisme, Culture	<i>Charly VARIN</i>	Bâtiments et travaux	<i>Daniel BIDEF</i>	Santé Solidarité, France Services	<i>Martine LEMOINE</i>
	Communication et Labels	<i>Véronique BOURDIN</i>	Déchets, Eau	<i>Nicolas GUILLAUME</i>	RH Finances	<i>Catherine BAZIN</i> <i>Philippe LEMAÎTRE</i>
21h00	Développement économique, Formation, Numérique...	<i>Marina MULLER</i>	PCAET, Entretien des Chemins Assainissement	<i>Samuel PACEY</i>	Education, Jeunesse, PESL, Anim. Sportives, Centre Aquatique	<i>Frédéric LEMONNIER</i>
	Mobilités, Relance	<i>Freddy LAUBEL</i>	Urbanisme, Habitat, Agriculture	<i>Léon DOLLEY</i>		

- Avec 19 voix pour 18h30, 22 voix pour 19h00 et 1 abstention, de fixer les horaires des commissions à 19h00
- A l'unanimité, de proposer que le nombre de participants par commissions ne soit pas contraint par un nombre maximum de participants
- A l'unanimité, de conserver la possibilité pour les conseillers municipaux de participer aux commissions communautaires
- A l'unanimité, de faire un appel aux candidatures des conseillers communautaires et aux conseillers municipaux

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ATTRACTIVITE

CC-27-01-2022	Implantation d'une Antenne de communication électronique « Free Mobile » sur la ZA de la Colombe	Délibération n° 2022-002
---------------	--	--------------------------

*Rapporteur : Marina MULLER*

Vu, l'avis favorable de la commission développement économique du 18 février 2020,

**Annule et remplace la délibération du 17 mars 2021 n°2021-034,**

Free Mobile a contacté Villedieu Intercom pour louer une parcelle située sur la ZA de La Colombe afin d'y installer un pylône permettant d'étendre son réseau de téléphonie mobile et d'améliorer la couverture réseau et l'offre de téléphonie mobile pour une bonne partie du territoire.

Dans le cadre de l'instruction du dossier Villedieu Intercom a demandé à l'Agence Nationale des Fréquences d'effectuer un relevé des ondes existantes sur la zone de La Colombe afin de savoir quel est le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques sur la zone. Il s'est avéré que ce niveau était très faible (cf. rapport du cabinet indépendant missionné par l'ANFR en annexe). L'ajout d'une antenne sur la zone n'aura donc qu'un faible impact sur le niveau d'émission d'ondes électromagnétiques sur cette zone. Villedieu intercom s'est d'ailleurs engagé, en cas d'autorisation d'installation de l'antenne, à effectuer de nouveaux relevés afin de vérifier le niveau d'exposition.

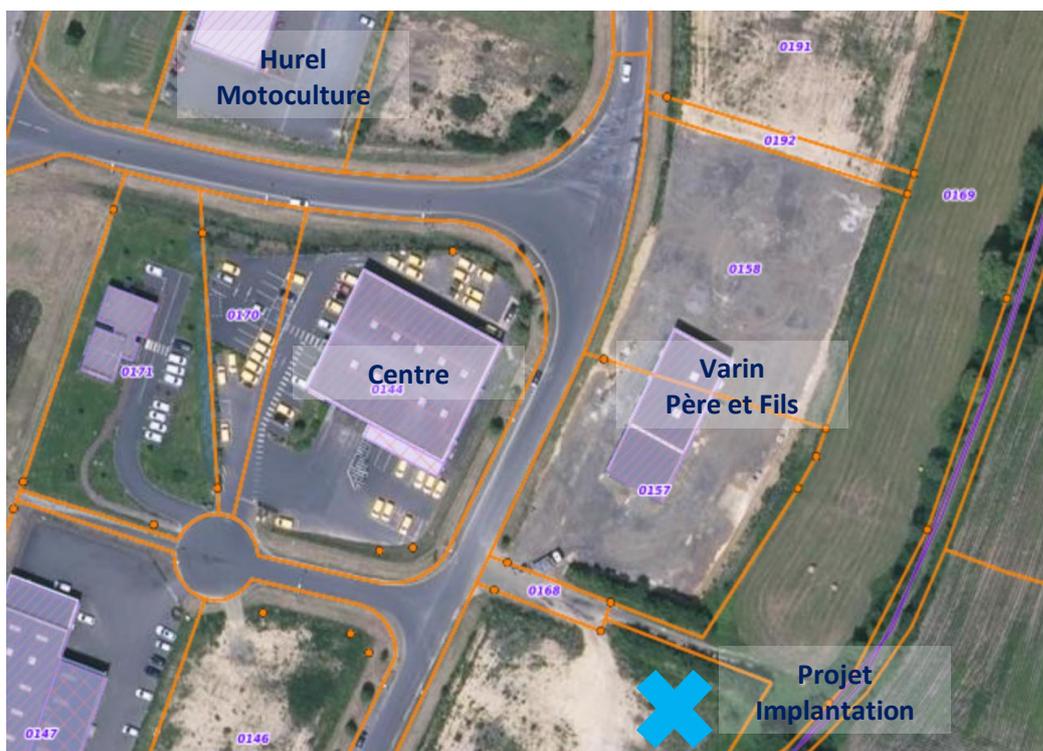
Sur le plan urbanistique, Free Mobile a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour l'installation de l'antenne.

Free Mobile souhaite louer un espace de 64 m<sup>2</sup> pour accéder et implanter leur antenne sur la parcelle ZP 156 conformément au plan ci-dessous pour une durée de 12 ans et un loyer annuel de 8000€.

Afin d'accéder à la parcelle et réaliser les travaux, ils vont stabiliser l'entrée à la parcelle sur une surface de 162m<sup>2</sup>.

De cette façon les 64m<sup>2</sup> loués et les 162m<sup>2</sup> d'entrée ne pourront plus être commercialisés et il convient de les retirer des surfaces disponibles au budget annexe de la zone pour les transférer au budget principal afin de pouvoir encaisser les loyers.

Pour ce faire il faut transférer la valeur du terrain concerné. Le coût de production sur la zone est de 10,75€/m<sup>2</sup> HT. Ainsi la valeur du terrain correspond à 162m<sup>2</sup>+64m<sup>2</sup> = 226m<sup>2</sup> à 10,75€/m<sup>2</sup> soit 2429.5€ HT auquel il faut ajouter une TVA de 20%, soit 2915.4€ TTC. Ce montant fera l'objet d'une recette au budget annexe et d'une dépense au budget principal de Villedieu Intercom. Le loyer pourra être ainsi encaisser sur le budget principal.



**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise le Président ou la vice-présidente en charge du développement économique à signer la convention annexée avec Free Mobile prévoyant de louer un espace de 64m<sup>2</sup> sur la parcelle ZP 156 située sur la zone d'activités de La Colombe pour y implanter une antenne de communication électronique pour 12 ans.**
- **Acte le transfert du terrain concerné et de l'entrée de la parcelle, représentant 226m<sup>2</sup> au total, entre le budget annexe de la zone et le budget principal pour une valeur de 2429.5€ HT soit 2915.4€ TTC.**

CC-27-01-2022	Changement de titulaire de la convention d'implantation de l'antenne radioélectrique sur la ZA de la Colombe	Délibération n° 2022-003
---------------	--	--------------------------

*Rapporteur : Marina MULLER*

Vu, le courrier de Free Mobile reçu le 21 janvier 2022,

« Free Mobile » nous indique vouloir transférer la gestion et l'exploitation de ses sites d'implantation d'antenne radioélectrique à la société « On Tower France ». « Free Mobile » resterait propriétaire de l'antenne et des modules techniques mais le titulaire de la convention deviendrait la société « On Tower France ». Cette société sera notamment redevable du loyer dû par cette occupation.

Villedieu Intercom loue une partie de la parcelle ZP 156 sur la ZA de la Colombe où a été installée une antenne « Free Mobile ».

Free Mobile sollicite Villedieu Intercom pour autoriser ce transfert de gestion et d'exploitation du site vers la société « On Tower France ». Free Mobile nous indique dans le courrier que la société « On Tower France » présente toutes les garanties techniques et financières permettant d'assurer la bonne exécution de la convention.

Il vous est proposé d'autoriser ce transfert. Il prendra effet à réception de la notification par « Free Mobile » de la réalisation de ce transfert.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **Autorise le transfert de la gestion et de l'exploitation du site d'implantation de l'antenne « Free Mobile » située sur la parcelle ZP 156 sur la ZA de La Colombe vers la société « On Tower France ». Cette société se substitue dans tous les droits et obligations liées à la convention initialement conclue avec la société Free Mobile.**
- **Autorise le Président ou la vice-présidente en charge du développement économique à signer tous documents liés à la reprise, par la société On tower France » de la convention d'implantation d'une antenne radioélectrique « Free Mobile » sur la parcelle ZP 156 située sur la Colombe. Tous les droits et obligations de la convention restent inchangés.**

<b>CC-27-01-2022</b>	<b>Convention Labels Manche</b>	<b>Délibération n° 2022-004</b>
----------------------	---------------------------------	---------------------------------

**Rapporteur** : Charly VARIN

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Villedieu Intercom a sollicité l'organisme Labels Manche en 2021 pour le classement des meublés touristiques sur son territoire.

Le cout de la prestation pour 2021 s'élève à 582€ correspondant à une quote-part des hébergements à classer sur le territoire.

Il vous est proposé de reconduire la convention de partenariat pour 2022.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'organisme Labels Manche**
- **D'autoriser le versement de la somme de 582€ à cet organisme pour l'année 2021 et la même somme pour 2022.**

**DIRECTION DES RESSOURCES, DE LA PERFORMANCE PUBLIQUE ET DE L'APPUI  
AUX COMMUNES**

<b>CC-27-01-2022</b>	<b>Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine</b>	<b>Délibération n° 2022-005</b>
----------------------	--	---------------------------------

**Rapporteur :** Catherine BAZIN

- Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,
- Vu, le décret 2015 -1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu, le tableau des effectifs,

Ce poste remplace celui de la directrice des médiathèques, au grade de bibliothécaire, catégorie A. Le recrutement de l'animateur culturel se ferait au grade d'assistant de conservation du patrimoine, catégorie B, donc au grade inférieur.

La suppression du poste de bibliothécaire se fera après avis du Comité Technique.

Madame la vice-présidente en charge des ressources humaines propose à l'assemblée la création d'un emploi d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

**Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2022.**

CC-27-01-2022	Autorisation d'engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022	Délibération n° 2022-006
---------------	---	--------------------------

**Rapporteur :** Philippe LEMAÎTRE

VU, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget de Villedieu Intercom sera voté le 10 mars 2022,

Le vice-président propose d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, tel que présenté ci-dessous :

Chapitres et articles	BP 2021	25 % des crédits ouverts
<b>Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles</b>		
Article 202 Frais lies doc ; urbanisme	106 000.00 €	26 500.00 €
Article 2031 Frais d'études	177 462.00 €	44 365.50 €
Article 2051 Concessions et droits similaires	38 200.00 €	9 550.00 €
<b>Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées</b>		
Article 2041582 Bâtiments et installations	209 000.00 €	52 250.00 €
Article 20422 Bâtiments et installations	59 600.00 €	14 900.00 €
<b>Chapitre 21 : Immobilisations corporelles</b>		
Article 2111 Terrains nus	94 000.00 €	23 500.00 €
Article 2138 Autres constructions	100 000.00 €	25 000.00 €
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	130 104.89 €	32 526.22 €
Article 2184 Mobilier	19 367.00 €	4 841.75 €
Article 2188 Autres immobilisations corporelles	240 116.96 €	60 029.24 €
<b>Chapitre 23 immobilisations en cours</b>		
Article 2313 Constructions	1 597 450.00 €	399 362.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 771 300.85 €</b>	<b>692 825.21 €</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité  
Décide

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021

CC-21-01-2021	Rapport d'orientation budgétaire (ROB)	Délibération n° 2022-007
---------------	--	--------------------------

**Rapporteur** : Philippe LEMAÎTRE

Monsieur le Président rappelle que tous les ans, la collectivité doit mener un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité. L'année 2022 sera marquée par la mise en place du processus d'élaboration de pacte fiscal et financier liant Villedieu Intercom à ses communes membres.

Le rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté ce soir est un des axes du suivi financier 2020-2026.

**Le conseil communautaire, après en avoir débattu,**

**Décide**

- **De prendre acte des orientations budgétaires 2022**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU CADRE DE VIE**

CC-27-01-2022	Tarif vente bac roulant	Délibération n° 2022-008
---------------	-------------------------	--------------------------

**Rapporteur :** Nicolas GUILLAUME

Suite aux nouveaux tarifs appliqués lors de la dernière commande de bacs roulants 120 litres destinés à la vente auprès des particuliers qui le souhaitent, il vous est proposé de fixer le prix de vente à 40 €.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**Décide**

- **De fixer le tarif de vente des bacs roulants 120L à 40 € à compter du 27 janvier 2022**

CC-27-01-2022	Avis sur les travaux d'assainissement collectif de la commune de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny	Délibération n° 2022-009
---------------	---	--------------------------

**Rapporteur :** Philippe LEMAÎTRE

La commune nouvelle de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny a engagé une importante étude de son réseau d'assainissement des eaux usées. Cette étude comporte à la fois un diagnostic de l'état des réseaux et l'opération de construction d'une nouvelle station d'épuration.

La construction de cette dernière est associée aux conclusions de l'étude diagnostique des réseaux et se traduit par un important programme de rénovation de certaines parties du réseau de collecte dans le but de réduire les arrivées d'eaux parasites à la nouvelle station à construire. Ces travaux sont rendus nécessaires en raison de l'obsolescence très avancée de la station d'épuration existante.

Le budget prévisionnel de la construction de la station d'épuration est de 3 501 750.00 € HT.

Les demandes d'aides auprès de l'agence de l'eau sont en cours et requiert l'avis favorable de la communauté de communes.

Nicolas GUILLAUME et Marina MULLER ne prennent pas part au vote

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité  
Décide**

- **De donner un avis favorable au projet de construction de la station d'épuration de la ville de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny concernant l'assainissement collectif**

## DIRECTION DE LA COHESION ET DES SERVICES AUX HABITANTS

### 1- PLUi

Distribution des cartes des haies à chaque commune.

Un nouveau calendrier d'échéance de construction du PLUi a été élaboré avec le bureau d'étude.

### 2- Comité de pilotage déchets

Il s'est réuni le 14 janvier 2022. Un souhait a été émis par différentes communes de se passer du prestataire de service de dotation de bacs pour réaliser cette opération par les communes elles-mêmes, dans un souci d'économie budgétaire.

2 systèmes vont être proposés :

- Réalisation de l'enquête de dotation par un prestataire
- Réalisation de l'enquête de dotation par les communes
- Le cahier des charges sera proposé aux communes pour leur permette de choisir le système qu'elles souhaitent choisir
- Les représentants des communes qui seront présents le 4 mars devront nous dire dès ce jour-là le système qu'elles retiennent

**QUESTIONS DIVERSES**